

Les risques météorologiques

La commune de Ville di Pietrabugno peut être confrontée, à l'instar de nombreuses communes françaises à des aléas climatiques importants tels que les tempêtes maritimes, les chutes de neiges abondantes ou d'orages accompagnés de pluies torrentielles. Si ces évènements portent rarement atteinte à l'homme, ils peuvent entraîner de nombreux dégâts et désorganiser la vie du quotidien. Aussi, il est essentiel de respecter les consignes émises par les autorités notamment celles éditées sur le site internet de Météo France.

Conseils

Dans la mesure du possible

- Restez chez vous.
- Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.
- Prenez contact avec vos voisins et organisez-vous.

En cas d'obligation de déplacement

- Limitez-vous au strict indispensable
- Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche

- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- N'intervenez en aucun cas sur les toitures et ne touchez pas à des fils électriques tombés au sol.
- **Pour les habitations situées en bord de mer**, prenez vos précautions face à des possibles inondations et surveillez la montée des eaux.
- Prévoyez des moyens d'éclairages de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Alerte météo

Rendu obligatoire par la Loi de Modernisation de la Sécurité Civile, le Plan Communal de Sauvegarde est un document spécifiant l'organisation de la réponse communale en cas de crise. Il permet la mise en place d'une cellule de crise qui, selon les cas, se tiendra soit en Mairie soit en Mairie Annexe. Il est déclenché par le Maire en cas d'évènement grave.

Le Maire, les élus et les agents assureront la transmission de l'alerte à l'ensemble de la population. Cette dernière s'effectuera soit par la diffusion de messages audio depuis les véhicules de la commune, soit par un porte-à-porte. A ceci s'ajoutera, dans la mesure du possible un dispositif d'information (internet, téléphone, affichage dans les écoles...).

Le rôle du Maire, avec l'aide des secours, consiste à assurer la sauvegarde de la population soit par la diffusion de l'alerte, la prise en charge des sinistrés, le rétablissement des voies routières, etc.

Aussi, il identifie les principales ressources de la commune notamment en terme d'hébergement et de restauration des sinistrés.

L'intervention de la commune s'inscrit dans un plan global de la gestion de crise assuré non seulement par le Maire mais également par les pompiers, les forces de Sécurité Civile, la Préfecture... La population pourra être mise à contribution notamment dans le cadre des actions de solidarité.

Le Plan Communal de Sauvegarde et l'alerte



DICRIM

Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs

Edition 2014



Les glissements de terrain et séismes



La Préfecture de Haute-Corse a identifié, dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs, les aléas suivants : les éboulements de terrain, les glissements de terrain. Aucun plan de Prévention des Risques Mouvements de terrain n'a été prescrit sur le territoire communal. Les principaux risques identifiés sont traités :

- Des destructions d'infrastructures (routières, voies ferrées, conduites de gaz ou d'eau...)

- Des destructions de bâtiments pouvant conduire à des décès.

- Une fragilisation des bâtiments (notamment pour l'âge) entraînant des dégâts et gonflement des argiles conduisant à des fissures et dégâts.

Outre les éboulements, et comme l'ensemble du territoire national, la commune de Ville di Pietrabugno ne peut se prévaloir d'une absence de risque sismique. Afin de mieux caractériser le risque de tremblement de terre, une carte du risque sismique a été réalisée et réactualisée sur l'ensemble du territoire. La commune est classée comme commune à risque très faible mais non négligeable (niveau 1).

Consignes



Fuyez l'âtralement au sens de l'éboulement



N'allez pas des lieux électriques

MAIRIE, Lieu dit Guaitella, 20200 Ville di Pietrabugno
Téléphone : 04 95 32 88 32 - Fax : 04 95 32 66 11
Email : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr



Les inondations



La commune de Ville di Pietrabugno est traversée par deux torrents de montagne - le Toga et le Fango - trouvant leurs sources au Monte San Columbo pour se jeter dans la mer dans le port de Bastia. En cas d'intempéries importantes, ces deux ruisseaux peuvent produire des crues torrentielles conduisant à des charriages de rochers ou végétaux, ou à des laves torrentielles de boues. Afin de mieux appréhender ces risques, plusieurs études ont été conduites et appuient le Plan de Prévention des Risques Inondations prescrit par la Préfecture de Haute-Corse le 4 décembre 1998. Ce document d'urbanisme initié par les services de l'Etat visera à mieux identifier les risques et les enjeux afin de réduire la vulnérabilité des populations et des biens face aux aléas naturels.

Les études hydrauliques conduites ont permis de mieux appréhender ces phénomènes et d'en identifier les enjeux. Aussi, plusieurs scénarios ont été établis permettant ainsi de définir une récurrence des phénomènes observés. Le scénario centennal diverge suivant le cours d'eau mais constitue la base de l'étude. Pour la Toga, il est établi à partir d'un événement pluvieux d'une durée de plus de 4 heures avec des précipitations pouvant atteindre 74.3 mm/h. Dans ce cas, la montée des eaux s'établirait en 40 minutes avec un débit atteignant 53 m³ par seconde. Pour le Fango, la durée de l'événement pluvieux est identique avec un pic de précipitations à 66 mm/h, une durée de montée des eaux de 45 minutes et un débit de 39 m³ par seconde.

Comme de nombreux torrents de montagne, la Toga et le Fango traversent principalement des zones peu urbanisées. Ces dernières se concentrent à leurs embouchures, soit dans le quartier de la Toga. Le risque d'inondation est accru par la canalisation du cours d'eau. Cette domestication accroît la vulnérabilité notamment du fait du risque d'embâcles. Les principaux lieux identifiés comme inondables se concentrent autour du Boulevard de la Toga avec l'inondation du front de mer soit moins d'une vingtaine de locaux d'habitation ou d'activités. Concernant le Fango, trois maisons seraient concernées. Enfin, en cas de débordement, l'accès à la route du Cap sera fortement compromis. Concernant le risque d'inondations par ruissellement, consécutifs à de fortes précipitations, une cartographie de l'aléa est en cours de réalisation. Ce risque plus diffus sur le territoire communal se concentrent toutefois plus particulièrement sur les hameaux d'Alzeto, de Casavechie et de la Toga.

Consignes

Inondations



Montez à l'étage



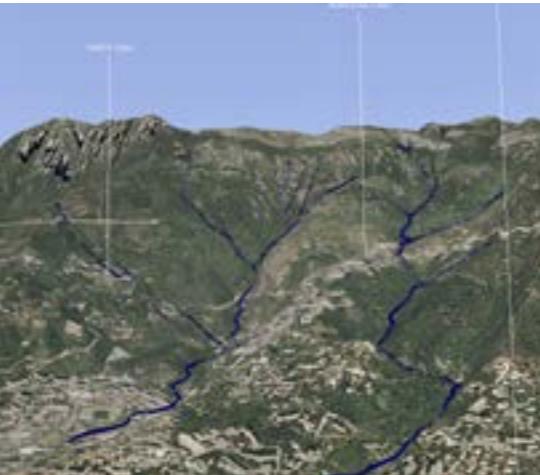
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio



Respectez les consignes des autorités



Les feux de forêts



La crue étant principalement liée aux précipitations orageuses, il est difficile de pouvoir les prévoir. L'Etat a confié la mission de « vigilance météorologique » à Météo France. Cette dernière émet des alertes en fonction de la probabilité et l'intensité du phénomène. Aussi, dès l'émission du bulletin d'alerte, des précautions doivent être prises notamment en s'éloignant des ruisseaux. La montée des eaux étant très rapide, il est essentiel d'éviter les déplacements et, si vous êtes situés dans une zone à risques, de se protéger en s'abritant à l'étage des bâtiments.

L'incendie de forêt est défini comme une combustion non maîtrisée dans le temps et dans l'espace brûlant la végétation des zones boisées (forêts et maquis). Ils sont d'autant plus fréquents en période de sécheresse. Le relief et le vent sont autant de facteurs aggravant contribuant à leur développement. Les principaux déclencheurs sont les orages et les feux d'origine accidentels ou volontaires.

La commune de Ville di Pietrabugno est principalement concernée par un climat méditerranéen maritime caractérisé par une forte sécheresse estivale et une période pluvieuse en automne. Sur les reliefs, les précipitations sont plus importantes conduisant à un climat « méditerranéen d'altitude » mais comprenant également une sécheresse estivale importante. Le principal vent de référence est nommé « le Libeccio ».

Dans le cadre de la préparation du Plan de Prévention des Risques Naturels Feux de Forêt, une cartographie de l'aléa a été conduite par la SFRM. Elle distingue trois types de niveau : aléa faible, modéré et moyen. Elle ne tient pas compte des vulnérabilités des sites étudiés. Les zones urbanisées les plus exposées sont le haut de l'Annonciade et le hameau Alzeto.

À fin de permettre une meilleure intervention des secours, la commune de Ville di Pietrabugno a conduit plusieurs travaux dont :

- L'installation de bouches à incendie permettant l'approvisionnement en eau des services de secours. Actuellement la quasi-totalité des bâtiments est accessible.
- La mise en place d'aires de retournement pour les véhicules lourds.
- La disposition de réservoirs alimentés par le réseau d'eau potable.
- L'ouverture d'une piste au niveau de l'Annonciade.
- L'ensemble de ces mesures visent à protéger la population et les biens.



Consignes

Feux de forêts



En cas d'incendie, informez les pompiers le plus rapidement possible.



Fermez le gaz et l'électricité



Rentrez chez vous et calfeutrez les portes et fenêtres. Signalez votre présence par un chiffon devant votre porte.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio
Respectez les consignes des autorités



Dégaggez les cheminements et les voies d'accès pour les pompiers.



Ne téléphonez pas. Laissez les lignes téléphoniques libres pour les secours.



Ne vous approchez pas du feu.